

CIVISME, POUR LA TRANQUILLITÉ ET LE BIEN VIVRE DE TOUS

BRICOLAGE, TONTES...

Les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées à l'aide d'outils, tels que tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne peuvent être pratiquées que les jours et aux horaires suivants : Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00 et le samedi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00. Interdit le dimanche et les jours fériés.

DÉCHETS VERTS : POURQUOI EST-IL INTERDIT DE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS ?

Qu'il s'agisse de tailles de haies, de résidus d'élagage ou de débroussaillage, brûler ses déchets verts est formellement interdit par la loi. Plusieurs raisons ont conduit les autorités à en interdire le brûlage, notamment :

Le risque d'incendie

La pollution générée : contrairement aux idées reçues, brûler des déchets verts n'est pas naturel. Il produit des particules fines, contribue à l'effet de serre et génère des gaz nocifs pour l'environnement et la santé.

Les fumées et nuisances olfactives créent des conflits de voisinage

Vous vous posez la question... « Et le bois de chauffage ? » Dans les cheminées domestiques, avec du bois sec et de bonne qualité, toutes les conditions sont réunies pour que la combustion se fasse de façon performante en limitant la production de fumée toxique.

QUE FAIRE ALORS DES DÉCHETS VERTS ?

Plusieurs solutions :

Déposez vos déchets verts en déchèterie : ils seront valorisés et retourneront à la terre

Utilisez vos déchets verts dans votre jardin : ils deviennent une ressource par le biais :

- du compostage : il vous permet de traiter une partie de vos déchets verts pour en faire un précieux apport organique en vue d'améliorer la qualité de votre sol et donc la pousse des plantes et production de fruits et légumes.
- du paillage : en utilisant directement vos feuilles mortes et résidus de tonte pour pailler votre sol et ainsi l'enrichir. En outre, le paillage protège le sol de l'érosion, limite la pousse des mauvaises herbes, et retient l'humidité.
- du broyage : vous disposerez d'un « broyat » qui peut être utilisé soit pour pailler votre jardin, soit pour être mélangé à votre compost.
- La tonte mulching : il s'agit tout simplement de ne pas ramasser l'herbe lors de la tonte de votre pelouse. Le sol sera ainsi nourri et préservé de la sécheresse.

Il est interdit de déposer ses déchets verts dans la nature ou autre lieu public, cela étant considéré comme un dépôt sauvage...

MOMENT CANIN :

Nous rappelons que sur l'ensemble des espaces publics ou ouverts au public de la commune, les chiens ne peuvent se promener que tenus en laisse, pour la quiétude et la sécurité de tous (faune, animaux de compagnie, humains...).

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien, c'est-à-dire le laisser sans surveillance, dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

Par respect pour les autres, merci de rappeler votre chien ou de le tenir en laisse lorsque vous rencontrez d'autres promeneurs ou des cyclistes.

Des panneaux d'obligation de tenue en laisse pour les chiens se situent à certains endroits boisés ou chemins de notre ban communal, nous vous remercions de bien vouloir les respecter.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE CONCERNANT LES CHIENS DANGEREUX :

Les chiens de 1^{er} et 2^e catégorie doivent obligatoirement être déclarés en mairie. Des mesures spécifiques incombent à leurs propriétaires à titre d'exemple, un permis de détention et/ou permis provisoire de détention (selon l'âge du chien), l'évaluation comportementale, une attestation d'aptitude à détenir le chien etc. Nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher de la mairie pour de plus amples renseignements.

Nous rappelons qu'outre le fait de tenir les chiens en laisse, le port d'une muselière est obligatoire sur la voie et le domaine public pour ces catégories de chiens.

DÉJECTIONS CANINES :

Les vrais amis des canins font quotidiennement de leur mieux pour que leur chien ne soit pas considéré comme « nuisance », mais reconnu comme le compagnon fidèle et dévoué.

La commune a mis en place à plusieurs endroits des canisettes et poubelles dédiées...



NUISANCES EN TOUT GENRE ET INCIVILITÉS :

Si la musique adoucit les mœurs, la pratique d'instruments de musique peut devenir une nuisance sonore. Il en est de même si votre voisin monte le son de sa chaîne stéréo trop fort ou si les téléviseurs du voisinage hurlent...

Les animaux de compagnie peuvent également être à l'origine d'un grand nombre de plaintes : chiens aboyeurs, oiseaux en cage aux cris stridents.

Il en est de même des comportements individuels : cris, tapages nocturnes, chants, hurlements, radios dans les véhicules...

Soyons respectueux des uns et des autres.

VOIE PUBLIQUE :

Des haies non taillées, des véhicules mal stationnés encombrant des trottoirs et rendent impossible le passage sécurisé des piétons, poussettes ou autres personnes à mobilité réduite.

Cela nous concerne toutes et tous, merci de bien vouloir laisser les lieux propres, dégagés et sécurisés.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2024

Comme chaque année, de nombreux bénévoles et élus se sont rassemblés pour le nettoyage de printemps, malgré les mauvaises conditions météorologiques comme pluie et vent ce jour-là.

Cette fois, ils se sont réunis au stade des SRRA où les différentes équipes ont reçu leurs informations et instructions pour le bon déroulement de la journée.

Équipés de gants, sacs en plastique et de gilets de visibilité, plusieurs groupes ont ramassé les déchets, ordures ou débris divers abandonnés et laissés.

La journée s'est terminée par un moment convivial avec un repas au Club House des SRRA.

Un grand merci aux bénévoles !



HEURES D'OUVERTURE DES MAIRIES :

Lundi: 14h à 18h Rountzenheim
 Mercredi: 16h à 19h Auenheim ☎ 03 88 86 40 21
 Vendredi: 09h à 11h Rountzenheim ☎ ou 03 88 86 40 07
 Samedi: sur rendez-vous

mairie@rountzenheim-auenheim.fr www.rountzenheim-auenheim.fr

Responsable de la publication : Bénédicte Klöpfer - Crédit photo : Mairie de Rountzenheim-Auenheim
Conception et impression : IMPRIMERIE MODERN'GRAPHIC - Soufflenheim - Dépôt légal : Juillet 2024

Les buvettes de l'été



EN JUILLET 2024

JEUDI 04	CAURORE ↳ Bibbleskass un Gebraldeldi et animation par le Club de danse
JEUDI 11	ANIMATION DE LA MODER ↳ Barbecue et desserts
JEUDI 18	SRRA ↳ Knacks 
JEUDI 25	ARE ↳ Desserts et Cocktails Caravane des Jeux de l'Animation

EN AOÛT 2024

JEUDI 01	RENOVATION DE L'EGLISE ↳ Pâté en croûte, crudités et gâteaux
JEUDI 08	DONNEURS DE SANG ↳ Soirée mexicaine : fajitas et pina colada
JEUDI 22	DEMAIN AUTREMENT ↳ Paëlla 
JEUDI 29	PAROISSE PROTESTANTE ↳ Grillades et dessert - Concert

EN SEPTEMBRE 2024

JEUDI 05	CLUB 60 ET + ↳ Salade niçoise et desserts 
----------	---

BÉNÉVOLES RECHERCHES

INFO BIBLIOTHEQUE

VOUS AIMEZ :

- le contact
- travailler en équipe
- discuter lecture, musique, film
- coanimer des événements

VOUS AVEZ :

- du temps libre environ 2h par mois
- envie de participer à la vie culturelle de votre commune
- rencontrer, échanger avec des gens

VOTRE MISSION :

- Accueillir du public petits et grands
- Tenir une permanence les jeudi ou les samedi au choix
- Participer aux échanges des livres 2 fois par an

Contact bibliothèque:
0782719649 ou par mail :
bibliovauban@gmail.com



S'Moder Blättel

Invitation

Dimanche 14 Juillet 2024

Chers concitoyens,

Nous avons le plaisir de vous présenter la 6^{ème} édition du « S'Moder Blättel ».

Bonne lecture à tous

L'équipe municipale

Nous avons le plaisir de vous inviter aux festivités de la Fête Nationale organisées par la Commune de Rountzenheim-Auenheim.

Dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts

- 10h15 – Auenheim
- 10h30 – Rountzenheim

Cérémonie et discours

- 10H45 – Espace Vauban

Avec la participation des enfants des écoles, de l'UPJ, des anciens combattants et des pompiers.

A l'issue de la cérémonie, vous êtes conviés au verre de l'amitié et à la distribution des waecke aux enfants.

MATIN D'ETE

Qu'il fait bon de s'éveiller après une nuit remplie de rêves sans limite.

Dehors le soleil a pointé le bout de son nez, les volets mi-clos laissent entrer ses premiers rayons féériques qui frôlent le lit pour mieux nous en arracher.

Qu'il fait bon de s'étirer tout doucement.

Dehors les oiseaux pépient déjà à tue-tête, le coq chante.

Les frissons du bonheur vibrent en nous à l'aube de cette nouvelle journée qui s'annonce, pleine d'espoirs.

Tout est beau, tout est chaud, tout n'est que douceur en ce matin d'été.

La vie est belle, la vie nous attend...

La décoration estivale dans notre commune a, cette année, pour thématique « Les Jeux Olympiques - PARIS 2024 ».

Un grand bravo à nos agents communaux pour leurs réalisations et leur créativité !



Rountzenheim-Auenheim

n° 6 | 1^{er} semestre 2024

CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Les mains vertes inscrites au concours de fleurissement 2023 ont cette année encore été récompensées, lors d'une cérémonie à l'Espace Vauban.

Vingt-quatre passionnés de fleurs, plantes et jardinage se sont vus remettre un diplôme et un bon d'achat récompensant leur travail et leur créativité.

Les départager n'a pas été simple pour le jury de la commission « Fleurissement », qui a sillonné le village et a évalué les réalisations selon certains critères : la propreté et l'entretien, la variété des fleurs, la créativité ainsi que la gestion de l'eau par la mise en place de récupérateur et l'utilisation de fleurs peu gourmandes en eau.

Et voici le palmarès : Félicitations aux lauréats et à vos arrosoirs, bêches et autres sécateurs pour la nouvelle saison.



1^{er} prix : Monsieur HEIDMANN Patrick



2^{ème} prix ex aequo : Madame REFF Lucie



2^{ème} prix ex aequo : Madame KLEIN Eva



3^{ème} prix : Monsieur KLETHI

12^E ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE ENTRE SAINT-HILAIRE-BONNEVAL ET ROUNTZENHEIM-AUENHEIM

Profitant du long week-end de l'Ascension, des membres de l'association Animations de la Moder sont allés rencontrer leurs amis de Saint-Hilaire-Bonneval. Un moment riche, et convivial autour de spécialités culinaires limousines et de découvertes de très beaux lieux comme Montrol-Sénard, Mortemart ou la gare de Limoges. Bénédicte Klöpfer ainsi que deux élus de notre commune, Huguette Lux et Philippe Bouchet, se sont joints à ce magnifique séjour.



TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

Les travaux du groupe scolaire avancent bien.

Le gros œuvre est terminé et les murs en ossature bois remplis de paille se mettent en place (murs noirs). Les volumes de l'école apparaissent avec sa salle de motricité, ses hauts-jours et les préaux.



Les réseaux de ventilation et de chauffage sont posés au fur et à mesure de l'avancement des salles. Cet été, l'intérieur des murs en paille sera découvert et rebouché par un torchis en mélange de terre et de fibre d'une épaisseur de 4 cm. Etant donné qu'il s'agit d'une technique novatrice, le chantier proposera des journées découvertes à des architectes et bureaux d'études alsaciens. Les enfants du périscolaire pourront aussi y participer.



RÉSIDENCE SÉNIORS

Comme nous l'avions annoncé sur notre profession de foi de 2020, nous souhaitons favoriser l'implantation d'une résidence seniors dans notre commune. Elle pourrait se situer à l'emplacement actuel de l'école élémentaire.

En partenariat avec la CEA et avec l'appui d'un bureau d'études, nous réalisons actuellement les études de faisabilité et d'opportunité pour cette résidence. Dans ce cadre, une enquête a été transmise à toutes personnes âgées de plus de 65 ans dans notre commune, mais aussi dans les communes alentour.

N'hésitez pas à répondre à cette enquête car il est important que chacun puisse s'exprimer et donner son avis vis-à-vis de l'intérêt porté à ce projet.



Enquête auprès des seniors et de leurs proches
Un projet d'avenir :
« Changer de logement sans quitter le territoire »

Objectifs de l'enquête :
• Mieux vous connaître et recueillir votre avis sur un PROJET d'HABITAT SENIORS
• Vous associer à la réflexion sur le projet

REMISE DES CARTES D'ÉLECTEURS

Remise des cartes d'électeurs aux jeunes de notre commune ayant eu 18 ans et nouvellement inscrits sur la liste électorale :

Samedi 25 mai 2024, à quelques semaines des élections européennes, les élus de la commune ont souhaité remettre officiellement à nos jeunes majeurs, nouveaux votants, leur carte d'électeur. Claude Sturm, premier adjoint et maire délégué d'Auenheim, ainsi que Philippe Bouchet, conseiller délégué aux finances et à l'urbanisme, ont officiellement procédé à cette remise de carte après avoir rappelé l'importance de ce droit civique.

RENTÉE SCOLAIRE 2024 :

En ce début de grandes vacances, il ne faut pas oublier de penser à la reprise des cours en septembre.

Pour le collège Albert Camus de Soufflenheim :

- Pour les 6^e : lundi 2 septembre 2024, de 7h55 à 15h45

- Pour les 5^e, 4^e et 3^e : mardi 3 septembre 2024, à partir de 7h55

Pour l'école primaire de Rountzenheim-Auenheim :

- Rentrée pour tous les niveaux, le lundi 2 septembre 2024 à 8h10 (accueil à partir de 8h00)

Pour l'école maternelle de Rountzenheim-Auenheim :

- Rentrée le lundi 2 septembre 2024 : pour les élèves dont les parents travaillent dès 7h50, et 8h15 pour les autres



SCHNÄWEL TOUR

A vos agendas : Le 28 juillet 2024, huit communes entre Rhin, Moder et le massif forestier mettront à l'honneur, le temps d'une journée, notre patrimoine alsacien avec la troisième édition du Schnawel tour.

Le thème de cette année : 'Es geht ründ ùm de KÄS ! Notre commune sera à nouveau une des étapes du Schnaweltour avec les associations Demain Autrement et le Club60et+, des élus et des bénévoles.

Nous vous avons concocté un beau programme composé de blagues et de contes en alsacien, au son de l'accordéon et nous vous proposons des mets autour du fromage avec du Käskuche et des Käsknepfle.

Où : A Rountzenheim-Auenheim, à partir de 10h, au jardin partagé, derrière le cabinet médical.

Communes participantes : Schirrhein, Oberhoffen-sur-Moder, Rohwiller, Soufflenheim, Leutenheim, Stattmatten, Roeschwoog, Rountzenheim-Auenheim.



PARTICIPATION CITOYENNE À LA VIGILANCE DANS LE VILLAGE

PARTICIPATION CITOYENNE



en liaison immédiate avec la Gendarmerie

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, et notamment dans la lutte contre les vols, qui constitue une priorité pour les services de l'État.

Mis en place dans les communes, il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement, en complément de l'action de la Gendarmerie Nationale par une approche partenariale encadrée entre la population et les forces de sécurité de l'État.

La « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Un protocole est signé et donne la possibilité au maire et à la gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage, structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique.

Une réunion publique de présentation du dispositif s'est tenue le 11 juin dernier à l'Espace Vauban, pour expliquer le rôle de chacun. Elle a rassemblé un grand nombre de nos citoyens soucieux du bien-vivre dans notre village, et a suscité l'envie à certains de se porter volontaires pour être choisis comme référents.

Si vous souhaitez vous porter volontaire, envoyez un mail à l'adresse de la mairie :

mairie@routzenheim-auenheim.fr

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous vous absentez ?
Bénéficiez de L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES : faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.
Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr.

Retrouvez tous les bons réflexes dans notre brochure et sur internet

Facebook: [@MinistereInterieur](https://www.facebook.com/ministereinterieur)
Twitter: [@MinistereInterieur](https://twitter.com/MinistereInterieur)